

**FR**

|  |  |
| --- | --- |
| **COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 59/2016** | **29 septembre 2016** |

**1re réunion du comité consultatif paritaire   
de la société civile UE-Chili**

**4 et 5 octobre 2016**

**Santiago, Chili**

La première réunion du comité consultatif paritaire (CCP) de la société civile UE-Chili, prévu par l’accord d’association UE-Chili, se tiendra les 4 et 5 octobre 2016 à Santiago.

Onze ans après l’entrée en vigueur de l’accord d’association, la constitution de ce comité met en œuvre la dernière des dispositions du texte. Le CCP se composera de 18 membres, dont neuf seront issus du Comité économique et social européen (CESE) et neuf proviendront d’organisations de la société civile chilienne.

Le CCP sera coprésidé par Lidija Pavić-Rogošić, conseillère du CESE, et Miguel Santibáñez, coordinateur du réseau chilien d’ONG «Acción». L'un des objectifs de cette première réunion sera de définir les visées et la fonction du CCP, d’élaborer un règlement intérieur et de déterminer un plan de travail conjoint autour de thèmes d’intérêt commun.

Le CCP sera un organe consultatif permanent dont la **fonction** sera d’assister le conseil d'association de l’accord, lequel pourra être amené à le solliciter de façon concrète. En outre, il pourra s’exprimer de son propre chef devant les différents organes conjoints de l’accord.

La constitution tant attendue du CCP intervient à un moment clé des relations entre l’UE et le Chili, alors même qu’il est question de **moderniser l’accord d’association** en y ajoutant un chapitre sur le commerce et le développement durable, à l’instar des accords de libre-échange négociés ces dernières années. Le CESE espère que le CCP jouera un rôle actif dans ce processus et qu’il demeurera, dans le cadre du futur accord, l’unique organe consultatif de la société civile.

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter:**

Margarida Reis

Unité «Presse» du CESE

Courrier électronique: [press@eesc.europa.eu](https://mxs.eesc.europa.eu/owa/redir.aspx?SURL=bQKxTHIoeu431XxBtKxyIWf9jk0Mplc6-i2vlc1a9drJqBdD6JXTCG0AYQBpAGwAdABvADoAcAByAGUAcwBzAEAAZQBlAHMAYwAuAGUAdQByAG8AcABhAC4AZQB1AA..&URL=mailto:press@eesc.europa.eu)

Tél. +32 25469036

**@EESC\_PRESS**

*Le Comité économique et social européen assure la représentation des différentes composantes à caractère économique et social de la société civile organisée. Il constitue un organe institutionnel consultatif, établi en 1957 par le traité de Rome. Grâce à sa mission de consultation, ses membres, et donc les organisations qu'ils représentent, peuvent participer au processus décisionnel de l'Union européenne. Il compte 350 membres venus de l'Europe entière, qui sont nommés par le Conseil.*